Collectivité Territoriale de Martinique

Le Président
du Conseil Exécutif de Martinique
Serge LETCHIMY

N°2024 - JE - 078

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16 SEP. 2024

Monsieur Michel BARNIER
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Objet : Etat d'urgence sur la vie chère en Martinique - Demande d'activation des mesures de baisse des prix en Martinique

Monsieur le Premier Ministre,

La Martinique se trouve aujourd'hui dans une situation de crise profonde face à la situation de cherté de la vie devenue insupportable pour les familles et les ménages martiniquais. Dans un contexte où les écarts avec la France hexagonale ne cessent de se creuser, la colère de la population monte face à une vie de plus en plus chère, tandis que la précarité et la misère progressent. Cette situation appelle de la part de l'ensemble des acteurs de la chaîne de la formation des prix une réponse rapide, ferme et adaptée.

Depuis plusieurs années, les Martiniquais se mobilisent pour dénoncer cette inflation qui grève leur pouvoir d'achat. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les prix à la consommation sont en moyenne 12 à 20 % plus élevés que dans l'Hexagone, selon les catégories de produits. Pour les denrées alimentaires, cet écart atteint des proportions alarmantes, avec des prix en Martinique qui sont 38 % plus élevés que dans l'Hexagone. De même, les médicaments et produits de santé, essentiels à la qualité de vie de nos concitoyens, sont en moyenne 15,2 % plus chers que dans l'Hexagone.

Ces différentiels, loin de se réduire, se sont au contraire amplifiés en 2023, malgré les efforts engagés localement. Dès avril 2022, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) avait pris l'initiative de décréter l'état d'urgence sur les prix, et plusieurs ateliers sur la « vie chère » avaient été organisés en collaboration avec l'État et les acteurs économiques. Toutefois, ces discussions n'avaient pas permis de stopper l'escalade des prix. Le rapport du député Johnny HAJJAR, remis en mai 2023, a encore confirmé la gravité de la situation, soulignant que les seules lois du marché ne suffisaient pas à corriger ces dérives, au détriment des foyers martiniquais.

Face à cette situation, la CTM a annoncé qu'elle était prête à mettre à zéro les taux d'octroi de mer, de manière expérimentale et pour une durée de trois ans, sur 54 familles de produits de première nécessité. Cette mesure représenterait un effort fiscal de plus de 5,9 millions d'euros par an pour les collectivités.

Il va de soi que la lutte contre la vie chère ne pouvant être menée par la seule Collectivité Territoriale de Martinique, cette exonération d'octroi de mer est conditionnée à l'engagement de l'ensemble des acteurs concernés - État, grossistes, distributeurs, transporteurs – de mettre en œuvre des actions concrètes et perceptibles in fine par le consommateur.

En ce sens, il est impératif que l'Etat prenne des actions fortes en activant les mécanismes qui sont à sa disposition.

I. Blocage des prix

En vertu des articles L. 410-2 et L. 410-4 du Code du commerce, je vous demande d'enclencher sans délai un décret de limitation des prix en Martinique, portant sur les produits de première nécessité. En cas de situation exceptionnelle ou de déséquilibre économique majeur, il est possible au Gouvernement d'encadrer temporairement les prix pour protéger le pouvoir d'achat des consommateurs. Le recours à une telle mesure exceptionnelle s'impose, car les seuls mécanismes du marché ne suffisent plus à corriger les distorsions qui touchent notre économie.

II. Suppression de la TVA sur les 54 familles de produits essentiels

Dans le même esprit de lutte contre la vie chère, et pour que l'initiative que nous prenons soit pleinement efficace et bénéficie directement aux consommateurs, il est impératif que le Gouvernement accompagne cet effort en supprimant également la TVA sur ces mêmes produits.

Cette action doit porter sur 54 familles de produits incluant les denrées alimentaires de base, les produits de santé et d'hygiène, ainsi que d'autres biens indispensables à la vie quotidienne. En combinant la suppression de l'octroi de mer par la CTM et la suppression de la TVA par l'État, nous pourrions soulager significativement le coût de la vie pour les Martiniquais et offrir un soutien immédiat aux foyers les plus fragiles.

III. Encadrement des marges des importateurs, grossistes et distributeurs

Ces mesures de réduction fiscales devront être répercutées par les distributeurs afin qu'elles soient réellement perceptibles par les familles. Cela demande un contrôle strict des marges et des revenus, dont l'Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus (OPMR) doit être le garant, en toute transparence et impartialité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Aussi, l'État doit impérativement encadrer et réduire les marges des importateurs, grossistes et distributeurs pour éviter les abus, conformément à l'article L. 410-3 du Code du commerce.

IV. Augmentation du montant de l'aide au fret

L'État doit augmenter l'aide au fret dans une logique de continuité territoriale. Cette aide permettra de compenser le surcoût du transport des matières premières et des biens d'équipement indispensables au développement de la production locale, ce qui est essentiel pour réduire la dépendance de la Martinique aux produits importés.

V. Renforcement du POSEI pour une diversification agricole durable

Si des mesures d'urgence sont cruciales pour stabiliser la situation à court terme, il est tout aussi essentiel de traiter les causes structurelles de cette crise. L'une des racines profondes de cette inflation réside dans notre dépendance excessive aux importations de produits de base.

La Martinique, en tant que région insulaire et ultrapériphérique, est particulièrement vulnérable aux fluctuations des marchés internationaux. Cette dépendance fragilise notre économie et contribue à l'augmentation constante des prix.

Pour répondre à ce défi structurel, le renforcement du Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité (POSEI) est une nécessité. Ce programme, qui soutient l'agriculture dans les régions ultrapériphériques, doit être réorienté et renforcé afin de financer plus efficacement la diversification agricole en Martinique. La promotion d'une agriculture locale, adaptée aux réalités de notre territoire, est une réponse stratégique à long terme. En développant une production locale diversifiée et durable, nous serons en mesure de réduire notre dépendance aux importations, de stabiliser les prix, et de garantir une plus grande autonomie alimentaire pour les générations futures.

Il est donc impératif que la France plaide au niveau européen pour un accroissement des moyens alloués au POSEI diversification, afin d'accompagner cette nécessaire transition agricole.

Enfin, nous attendons des autres acteurs des prises de position courageuses :

Application du tarif ad valorem sur les conteneurs de produits essentiels par les transporteurs : il est nécessaire d'appliquer un tarif ad valorem sur les conteneurs de produits alimentaires, d'hygiène et de consommation courante. Ce tarif, basé sur la valeur des produits transportés plutôt que sur leur volume, permettrait de réduire les coûts de transport, et donc le prix final payé par les consommateurs **;**

Réduction des marges commerciales des importateurs, grossistes et distributeurs : il est essentiel que ces acteurs de la chaîne des prix mettent en œuvre les baisses fiscales et les aides financières à travers une répercussion effective sur les prix à la consommation qui soit visible sur les étiquettes des prix à l'achat.

***

Monsieur le Premier Ministre, vous l'aurez compris, la Martinique est à la croisée des chemins. L'urgence actuelle impose des actions immédiates pour répondre à la détresse des foyers face à la flambée des prix.

Nous faisons appel à votre sens des responsabilités et à votre engagement envers les Martiniquaises et les Martiniquais pour apporter ces réponses structurantes à la sortie de l'impasse actuelle.

Dans l'attente de votre soutien sur ces dossiers prioritaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien Cordialement

Serge LETCHIMY

Président du Conseil Exécutif de la Martinique

Le Président du Conseil Exécutif de Martinique

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE | Rue Gaston DEFFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique
Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel : courrier@collectivitedemartinique.mq

Serge LETCHIMY